

Formation PIDA

Arbitrage commercial international

Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage d'ICC

Sous l'égide de l' **Institut du droit des affaires internationales d'ICC**

Dates : 13-16 octobre 2008 (3^{1/2} jours)

Lieu : **Chambre de commerce internationale**
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

23.5 CLE credits
19.5 MCLE credits
19.5 heures CPD
19.5 heures CNB*

Objet

Tenant compte des dernières avancées de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC et conçue pour répondre aux besoins concrets des acteurs du commerce international, **cette formation repose essentiellement sur la simulation d'une procédure arbitrale.**

Elle permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances et leur pratique de cet outil-clé du commerce international, et de mieux appréhender les différences dans les cultures et les pratiques juridiques.

*Formation professionnelle continue : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 40892 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

** Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB.*

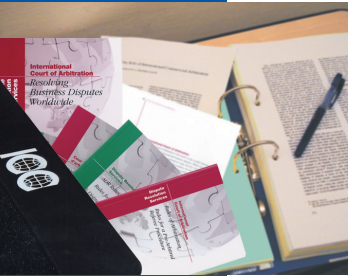
 **Services**

Chambre de commerce internationale

L'organisation mondiale des entreprises

Departement Events

ICC Events



Arbitrage commercial international

Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage d'ICC

A qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs juridiques et juristes d'entreprise ayant des activités liées à l'arbitrage commercial international
- Magistrats
- Avocats
- Négociateurs internationaux
- Toutes personnes impliquées dans le commerce international et les modes de résolution des conflits

Méthodes de travail

- Etude d'un cas pratique au sein de groupes de travail limités à une dizaine de personnes. Le cas pratique sera envoyé à l'avance aux participants afin qu'ils puissent l'étudier pour mieux se préparer aux travaux de groupe, et d'identifier les clauses contractuelles en lien avec les faits
- Exposés techniques et pratiques animés par des experts internationaux de l'arbitrage, parmi lesquels des personnalités ayant participé à l'élaboration et la mise en œuvre du Règlement d'arbitrage d'ICC
- Echange permanent entre participants et intervenants lors de séances plénières interactives

Lundi 13 octobre

09h30 – 17h00

09h00 – 09h30 Accueil

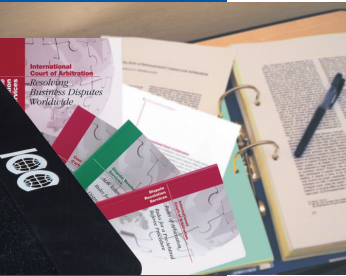
La Demande d'arbitrage

MATIN

- L'arbitrage dans le monde actuel
- Principes généraux de l'arbitrage
- Présentation d'ICC et positionnement de l'arbitrage ICC
- Les services de règlement des différends d'ICC

APRES-MIDI

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Demande d'arbitrage
- Rapport et débat sur les travaux des groupes



Mardi 14 octobre

09h30 – 17h00

La Réponse à la Demande

MATIN

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Réponse à la Demande
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

APRES-MIDI

- Rôle du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC avant l'Acte de mission
- Choix et désignation des arbitres
- Approche procédurale : droit civil versus common law

Mercredi 15 octobre

09h30 – 17h15

L'Acte de mission

MATIN

- Pouvoirs, devoirs et rôle de l'arbitre
- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de l'Acte de mission
- Rapport et débat sur les travaux des groupes
- Simulation d'une audience de procédure

APRES-MIDI

- Simulation d'une audience arbitrale
- Instruction, témoignages et autres preuves – Contre-interrogatoire
- Plaidoiries orales

Jeudi 16 octobre

09h30 – 13h15

La Sentence

MATIN

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Sentence
- Rapport et débat sur les travaux des groupes
- Rôle du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC, de l'Acte de mission à la fin de la procédure
- Exécution des sentences arbitrales – La Convention de New York
- Conclusion

Comment s'inscrire

Enregistrez-vous en ligne* et économisez **20 Euros** sur www.iccevents.org (**Paiement sécurisé*)
ou complétez et retournez le bulletin d'inscription à : events@iccwbo.org
par courrier : ICC SERVICES, Département "Events"

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France **Tel** : +33 (0)1 49 53 29 71 **Télécopieur** : +33 (0)1 49 53 30 30

L'inscription sera confirmée dès réception du bulletin d'inscription accompagné des frais d'enregistrement.

Langues de travail

Français et anglais avec interprétation simultanée.

Conditions d'admission des candidats

Pour être admis, les candidats doivent avoir une parfaite maîtrise de l'anglais et/ou du français, et avoir acquis une expérience de la négociation des contrats internationaux. Pour encourager une participation active de chacun, le nombre de participants est limité à 40 en séance plénière et à 10 personnes en groupe de travail. Les participants sont tenus d'assister à toutes les séances de travail.

Frais d'enregistrement

Jusqu'au 1er septembre 2008 : "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC : **1 450 euros** (HT)
- Pour les non-membres : **1 570 euros** (HT)

A partir du 1er septembre 2008 :

- Pour les membres ICC : **1 620 euros** (HT)
- Pour les non-membres : **1 740 euros** (HT)

Les frais d'enregistrement couvrent les activités du séminaire, incluant les documents de travail, les déjeuners, les rafraichissements ainsi que le programme social*. Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans les frais d'enregistrement.

* *Pour prolonger les échanges, nous vous proposons, à titre facultatif, un cocktail le lundi soir; un dîner le mardi et une visite du Musée du Louvre le mercredi.*

Organisation du voyage et hébergement

L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la **Law Society** et les **Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles, de Californie et de New York** à dispenser des formations comptant au titre des « MCLE/CLE Credits » et des « CPD points ». Cette formation est en cours d'homologation auprès du **CNB** pour les avocats en France.

Frais d'annulation

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 12 septembre 2008**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord du responsable d'ICC Events.

Arbitrage commercial international : Etude d'un cas pratique
Paris, 13-16 octobre 2008

Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 Euros! www.iccevents.org
ou complétez et retournez votre bulletin d'inscription à events@iccwbo.org Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

TITRE / NOM / PRENOM			
FONCTION			
NOM DE SOCIETE			
ADRESSE			
VILLE/ ETAT / CODE POSTAL			
PAYS		TEL.	
COURRIEL		TELECOPIEUR	

Frais
d'enregist-
rement

Montant (H.T.) pour les :

- résidents hors UE
- résidents dans l'UE avec
N° de TVA intracommunautaire

TVA 19,6%

Montant (T.T.C.) pour les :

- résidents en France
- résidents dans l'UE sans
N° de TVA intracommunautaire

N° de TVA intracommunautaire

	Jusqu'au 1er septembre 2008 : "Tarif spécial"		Après le 1er septembre 2008	
	ICC membres	Non-membres	ICC membres	Non-membres
	<input type="checkbox"/> 1 450,00 Euros	<input type="checkbox"/> 1 570,00 Euros	<input type="checkbox"/> 1 620,00 Euros	<input type="checkbox"/> 1 740,00 Euros
	284,20 Euros	307,72 Euros	317,52 Euros	341,04 Euros
	<input type="checkbox"/> 1 734,20 Euros	<input type="checkbox"/> 1 877,72 Euros	<input type="checkbox"/> 1 937,52 Euros	<input type="checkbox"/> 2 081,04 Euros

Code spécial (CN, etc...)

Mode de
paiement

- Par carte de crédit :**
- American Express Euro/MasterCard Visa
- Numéro de carte date d'expiration
- Nom du titulaire

- Par virement bancaire :** nom de la banque : **LCL**
Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866
Swift: CRLYFRPP IBAN: FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64
Veuillez mentionner la référence "S 0815" ainsi que le nom du participant.

- Par chèque :** à l'ordre de
"ICC SERVICES / Département Events"
mentionnant la référence "S 0815"
ainsi que le nom du participant.

Date

Signature

Protection
des données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases ICC pour la seule utilisation de l'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant l'ICC à registrations@iccwbo.org. Les informations recueillies pourront être utilisées par l'ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales.

Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations oui non.

Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des comités nationaux de l'ICC : oui



Arbitrage commercial international : Etude d'un cas pratique

Paris, 13–16 octobre 2008

Sous l'égide de l' **Institut du droit des affaires internationales d'ICC**

Président de l'Institut d'ICC

- **Serge Lazareff**
Avocat à la Cour, France

Président de cette formation PIDA

- **Laurent Jaeger**
Avocat Associé, Latham & Watkins, France

Orateurs

- **Eduardo Damiao Gonçalves**
Avocat Associé, Barretto Ferreira, Kujawski, Brancher & Gonçalves, Brésil
- **Philip Dunham**
Avocat Associé, Dechert (LLP), France
- **Jacob Grierson**
Of Counsel, Jones Day, France
- **Pascal Hollander**
Avocat Associé, Hanotiau & van den Berg, Belgique
- **Charles Nairac**
Avocat Associé, White & Case LLP, France
- **Tim Portwood**
Barrister; Avocat Associé, Bredin Prat, France

Représentants d'ICC

- **François-Gabriel Ceyrac**
Directeur, Comités nationaux et membership d'ICC
- **Simon Greenberg**
Secrétaire Général Adjoint, Cour internationale d'arbitrage d'ICC
- **Emmanuel Jolivet**
Conseiller Général, Cour internationale d'arbitrage d'ICC; Directeur Adjoint, Services de règlement des différends d'ICC
- **Mélanie Meilhac**
Responsable, Services de règlement des différends d'ICC, ADR, Expertise, Dispute Boards
- **Laetitia de Montalivet**
Directeur, ICC Events et Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Mirèze Philippe**
Conseiller Spécial, Cour internationale d'arbitrage d'ICC
- **Sybille de Rosny**
Business Development Manager, ICC Events et Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Hannah Tümpel**
Conseiller Adjoint, Cour internationale d'arbitrage d'ICC